



SEANCE DU 28 septembre 2020

**DEPARTEMENT**

des Landes

----

**Commune**  
de

**SEIGNOSSE**

L'An Deux Mille Vingt, le 28 du mois de septembre 2020, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 22 septembre 2020, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, **Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Léa GRANGER, Brigitte GLIZE, Marie-Christine GRAZIANI, Bernadette MAYLIE, Juliane VILLACAMPA, Martine BACON-CABY, Maud RIBERA, Adeline MOINDROT, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX**

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Messieurs, **Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Franck LAMBERT, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Arnaud FEÏTO, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Thierry DUROU, Lionel CAMBLANNE, Alain BUISSON, Christophe RAILLARD**

Présents : 25

Absents : 2

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.**

Procurations : 2

Absents excusés :  $\emptyset$

Votants : 27

Absents :  $\emptyset$

Pouvoir : **Madame Quitterie HILDELBERT a donné procuration à Madame Carine QUINOT**

Date d'affichage :

**Monsieur Rémy MULLER a donné procuration à Monsieur Thierry DUROU**

22 septembre 2020

**Secrétaire de séance : Franck LAMBERT**

**Objet : Modification du tableau des effectifs suite à avancement de grade**



**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 18 septembre 2020,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire sur les tableaux d'avancement de grade en date du 9 juin 2020,

Considérant la nécessité de créer et de supprimer les emplois correspondants,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**ARTICLE 1 : DECIDE de créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 :**

- Un poste d'animateur principal 2° classe à temps complet,
- Un poste de technicien principal 2° classe à temps complet
- Deux postes d'adjoint technique principal 2° classe à temps complet
- Un poste d'adjoint technique principal 2° classe à temps non complet (23,80/35<sup>ème</sup>)
- Trois postes d'adjoint technique principal 1° classe à temps complet

**ARTICLE 2 : DECIDE la suppression à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 :**

- D'un poste d'animateur
- D'un poste de technicien
- D'un poste d'adjoint administratif
- D'un poste d'adjoint technique à temps complet
- D'un poste d'adjoint technique à temps non complet (23,80/35<sup>ème</sup>)
- De trois postes d'adjoint technique principal 2° classe à temps complet

**ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget.**

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,**

**Et ont signé au registre les membres présents.**



Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

---

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre PECASTAINGS

